



Les reporters de l'eau...



SYNDICAT
DES EAUX
D'ÎLE DE
FRANCE

www.sedif.com

Quiz CM 2 corrigé

Le SEDIF, une institution
citoyenne et responsable

Les bonnes réponses sont identifiées en gras

- 1. La France est-elle :**
 - une république
 - une monarchie
 - les deux
- 2. À partir de quel âge peut-on voter aux élections ?**
 - 16 ans
 - 18 ans
 - 21 ans
- 3. En France, par qui est élu le Président de la République ?**
 - par tous les habitants en âge de voter et inscrits sur les listes électorales
 - par les présidents des départements
 - par les présidents des autres pays de l'Union européenne
- 4. En France, qui élabore la loi ?**
 - le gouvernement
 - les avocats
 - Le Parlement
- 5. Dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, que signifie « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » ?**
 - nous pouvons faire ce que nous voulons sans prendre en compte les autres
 - certaines personnes ont moins de droits que d'autres
 - nous sommes libres de penser, de circuler et les lois nous traitent tous de la même façon
- 6. Qu'est-ce qu'un délégué de classe ?**
 - le chef de la classe
 - le dernier de la classe
 - le représentant de tous les élèves
- 7. Quelle attitude gaspille de l'énergie ?**
 - prendre le train pour faire un long voyage en France
 - prendre les transports en commun pour aller à l'école
 - prendre la voiture pour aller à la boulangerie au bout de la rue
- 8. Quelle action ne contribue pas à la protection de l'environnement ?**
 - manger des produits de saison
 - trier ses déchets
 - rapporter ses courses dans des sacs plastiques
- 9. À la maison, quelle action permet de faire des économies d'énergie ?**
 - laisser l'ordinateur et la télévision en veille
 - laisser la fenêtre ouverte, même en plein hiver
 - utiliser des ampoules basse consommation
- 10. Dans beaucoup de villes de France, il existe des conseils municipaux pour enfants, qui permettent aux jeunes de participer à la vie de la ville.**
 - vrai
 - faux
- 11. Le SEDIF est un établissement public.**
 - vrai
 - faux
- 12. Qui prend les décisions concernant le fonctionnement du SEDIF ?**
 - les dirigeants des entreprises alimentées par le SEDIF
 - les représentants des communes du SEDIF
 - la Région Île-de-France
- 13. Le rôle du Syndicat des Eaux d'Île-de-France est :**
 - de fournir de l'eau potable
 - d'épurer les eaux usées
 - les deux
- 14. Le SEDIF est dirigé par un Comité composé :**
 - des propriétaires des châteaux d'eau
 - de représentants des communes
 - de personnes nommées par le Président de la République